

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2020

La filière méranderie-tonnellerie réagit au rapport sur l'avenir des forêts françaises d'Anne-Laure Cattelot

Madame la députée du Nord Anne-Laure Cattelot a remis, voilà quelques jours, au Gouvernement son rapport sur l'avenir des forêts françaises.

En juin dernier, Vincent Lefort et Jean-Luc Sylvain, respectivement présidents du Syndicat des Mérandiers de France et de la Fédération des Tonneliers de France avaient tenu à la rencontrer pour lui présenter, en forêt de Bercé et en présence de représentants de l'ONF, leur filière et ses enjeux en termes d'approvisionnement, avec la volonté de défendre le modèle unique de gestion durable de la forêt française.

Ils saluent aujourd'hui la qualité, le sérieux et la valeur de son rapport, riche de propositions, d'argumentations et d'état de la connaissance. Ils constatent par ailleurs la forte volonté d'« agir » et de « réunir les moyens de l'action » qui en ressort et approuvent les trois prérequis que sont :

- le retour à l'équilibre forêt/gibier, le chêne qualité merrain étant très impacté par les dégâts du gibier ;
- la disponibilité suffisante en matériel de reproduction forestier, qui garantirait la pérennité de leur matière première ;
- le développement des compétences et de l'attractivité des métiers liés au bois, la profession peinant à recruter.

La filière méranderie/tonnellerie accueille favorablement sa proposition de doubler les moyens de la R&D, dont leurs métiers comptent parmi les parents pauvres, et de faciliter l'accès aux technologies de pointe, mais sous condition qu'ils soient financés par l'Etat. « *Les entreprises de la filière sont en effet déjà assujetties à la CVO (Contribution Interprofessionnelle Obligatoire), rappelle Vincent Lefort, laquelle a d'ailleurs fait l'objet d'une remise en cause par la Cour des Comptes* ».

La proposition d'« assumer de mobiliser le bois issu de nos forêts gérées durablement au profit d'une valorisation nationale » est très bien accueillie par la profession, s'il faut l'entendre comme la ferme volonté de stopper l'export de grumes et redévelopper l'industrie du bois sur le territoire.

Informé et sensibilisé davantage le grand public, pour réconcilier la société et les usagers dans une vision partagée de la forêt et de son avenir, apparaît également comme essentiel à la filière. La proposition de planter pendant 30 ans un arbre par habitant et celle de faire expérimenter aux scolaires la classe en forêt lui semblent tout à fait pertinentes, les enfants étant les premiers prescripteurs en matière de respect de l'environnement. Qui plus est une telle immersion favoriserait la découverte des métiers forestiers.

Madame la députée Cattelot préconise par ailleurs de restructurer les instances chargées de la forêt. Si, au regard des défis environnementaux, économiques, d'aménagement et sociaux, la filière méranerie/tonnellerie dit oui à un Ministère dédié à la forêt et au bois, elle dit non à la création d'une Agence nationale des forêts qui réunirait notamment l'ONF et les forêts privées. En effet elle considère que les intérêts en jeu sont trop divergents, du mode de sylviculture appliqué aux règles de commercialisation. Elle craint en outre qu'une structure trop lourde ne complexifie les procédures et prises de décision. *« En l'occurrence, et alors qu'il est très souvent reproché à l'ONF d'industrialiser la forêt à des fins économiques, il aurait été intéressant de profiter de ce rapport pour proposer de redistribuer la fonction commerciale, éventuellement à une nouvelle instance, organisme indépendant, en recentrant l'Office sur son cœur de métier, à savoir la gestion sylvicole de la forêt dans laquelle il excelle »*, ajoute Vincent Lefort.

A ce sujet, l'encadrement des coupes rases suggéré par le rapport apparaît à la filière comme une contradiction avec la volonté de mobiliser trois fois plus de bois. Lors de la visite en forêt de Bercé en juin dernier, les présidents Lefort et Sylvain avaient d'ailleurs rappelé à la députée Cattelot que les coupes définitives de régénération ne constituent pas des coupes rases.

Enfin, le rapport s'attache à faire un état de l'économie de la filière bois, en indiquant qu'elle est déficitaire. *« La méranerie/tonnellerie n'y est hélas pas mentionnée, alors que, fleuron de notre industrie exportant 65% de sa production, elle est la seule activité excédentaire de la filière bois dans notre balance commerciale. Cela méritait d'être souligné »*, regrette Jean-Luc Sylvain.

Les chiffres clés de la filière (données 2018) :

- Volume de chêne acheté : 500 000 m³
- Volume de chêne transformé : 341 636 m³
- Volume de merrains produits : 62 244 m³
- Nombre d'unités produites : 670 000 fûts
- Chiffres d'affaires méranerie et tonnellerie : 802,9 M€
- Chiffre d'affaires export Tonnellerie : 333 M€
- Effectifs méranerie et tonnellerie : 4 000 personnes

À propos du Syndicat des Mérandiers de France :

Actrices prépondérantes de la valorisation du chêne français, les 38 entreprises adhérentes au Syndicat des Mérandiers de France ont produit 62 244 m³ de merrains en 2018 pour un chiffre d'affaires de 327,3 M€.

À propos de la Fédération des Tonneliers de France :

La Fédération des Tonneliers de France regroupe 58 entreprises. Installées dans les principales régions viticoles françaises, elles ont produit 670 000 unités en 2018, pour un chiffre d'affaires de 475,6 M€. 68% de cette production a été exporté vers, principalement, les États-Unis, l'Espagne, l'Australie et l'Italie. Grâce à la qualité de sa matière première et à son savoir-faire, qui marie des gestes ancestraux aux techniques les plus innovantes, la tonnellerie française reste une référence et se revendique leader mondial.

CONTACT PRESSE :

**Alice Dekker – 06 16 58 21 60 – presse@tonneliersdefrance.fr
www.tonneliersdefrance.fr**